



Commune de Nordausques

ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée par Monsieur DEMOUSTIER Patrice, Président de
l'Union Vélo Club Calais et organisateur de la course cycliste « grand prix Odette
FORTIN »,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette
course,

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 17 septembre 2023 de 13 h à 19 h, la circulation et le stationnement
seront interdits (suivant plan joint) :

- **rue de la Panne** de l'intersection avec la rue de l'industrie à l'intersection avec la
rue de l'église,
- **rue du Quimbergue**
- **rue de Bahenghem**
- **rue du Plouy**
- **rue des Ecoles**
- **rue de la Mairie,**

**Toutefois les automobilistes pourront circuler dans le sens de la course sur
recommandations et consignes sécuritaires du Commissaire de course en
charge du carrefour dont il a la responsabilité.**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Commune.

Article 3 : L'organisateur, la Gendarmerie Nationale sont chacun en ce qui le concerne chargés de
l'application du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 8 septembre 2023.

**Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.**



